

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Janvier 1882.

Chronique générale.

Le Télégraphe prétend que dans l'en-
tourage de M. Gambetta on n'est pas très-
rassuré sur l'issue de la crise.

La Lanterne dit qu'au « train dont les choses
marchent, la carrière ministérielle de M.
Gambetta sera terminée avant quatre jours.
Personne à la Chambre n'en doute, et M.
Gambetta moins que personne. » Elle ajoute
que « les déserteurs, loin de passer généraux,
ne rentrent même pas dans le rang,
et que parmi les soldats de la démocratie,
il n'y a pas de place pour « les dictateurs,
fussent-ils des Césars manqués. »

Le Voltaire cherche, par la plume obli-
geante de M. Naquet, à rassurer les députés:
« Rien ne sera compromis, rien ne
sera engagé; » résister serait « inconce-
vable. »

Le Siècle, au contraire, n'est pas d'avis
de se prêter à une « fantaisie politique »
dont on ne conçoit pas « l'utilité » et dont
« on n'aperçoit pas le but. »

Le Radical dit que la question est tout
entière dans « l'alternative proposée à la
Chambre de voter à contre-cœur une me-
sure qui lui déplaît, uniquement pour don-
ner à M. Gambetta une preuve de docilité,
ou renverser M. Gambetta avant que l'exer-
cice du gouvernement ait fini de l'user. »

Le Radical conclut ainsi: « Renverser
M. Gambetta? Tout indique que la majori-
té en a une forte tentation. Osera-t-elle,
au dernier moment, vouloir ce dont elle a
envie? »

La Justice s'exprime en ces termes sur la
théorie du blanc-seing: « C'est dans une
heure d'impopularité générale et justifiée
que M. Gambetta demande en fait le pou-
voir, tout ou rien! On dit qu'il cherche à
tomber: cela est possible. Le pouvoir ne

lui réussit guère; il peut désirer un pré-
texte pour en sortir. Il choisit étrangement le
sien. »

Et M. Camille Pelletan, jugeant sévère-
ment cette « exigence qui semble un piège »,
termine en disant: « La chute sera lourde. »

Le Journal des Débats trouve « très-brave »,
mais moins « prudent », d'avoir soulevé
une question importante, mais peut-être
moins urgente, en mettant « à l'épreuve la
docilité ou la sagesse d'une Chambre jeune,
inexpérimentée encore, toute pleine de l'é-
goïsme électoral et sans discipline. »

De toutes parts s'élèvent des protestations
contre le plan de M. Gambetta. Cela n'empê-
che pas que le projet de révision sera dé-
posé sur le bureau de la Chambre. La crise
est donc ouverte, et, selon l'expression de la
France, M. Gambetta semble rechercher,
« non plus la possession, non plus l'exercice,
mais l'abus, l'ivresse du pouvoir. »

Qu'est-ce que signifie la demande de
rétablissement du scrutin de liste à l'heure
actuelle?

C'est comme si M. Gambetta disait à la
Chambre: « Fais ton testament, et sois
prête à mourir au premier jour. »

M. Gambetta assure qu'il n'usera du
scrutin de liste qu'à la fin de la législature,
c'est-à-dire à la fin de l'année 1885.

Cette malice cousue de fil blanc n'est pas
capable de tromper plus d'une douzaine
de gambettistes imbéciles.

D'abord, il n'y a pas une chance sur cent
mille pour que M. Gambetta soit président
du conseil en 1885. Durer quatre ans au
pouvoir en temps de République, cela ne
s'est jamais vu et ne se verra jamais.

Si M. Gambetta avait sérieusement cette
espérance, ce serait chez lui un symptôme
tout à fait grave de folie.

Ne serait-il pas curieux, d'ailleurs, que le
gouvernement le plus durable fût celui-là
précisément qui, en le moins de jours, a
commis le plus de sottises et soulevé le plus
de protestations!

La demande du scrutin de liste ne saurait

donc avoir qu'un but: le garantir contre les
infidélités de la Chambre.

M. Gambetta veut faire un bail avec la
majorité, un bail qui lui donne tous les
avantages.

Il faut que, le jour où la majorité mani-
festera l'intention de donner congé à son lo-
cataire, M. Gambetta puisse mettre la majori-
té hors la loi, c'est-à-dire dissoudre la
Chambre.

Il ne s'agit ni d'engagements électoraux,
ni d'exigences de l'opinion, ni de nécessités
parlementaires.

Il s'agit tout bonnement de mettre la
Chambre à la discrétion absolue de M. Gam-
betta.

Si donc la Chambre vote le rétablissement
du scrutin de liste, c'est comme si elle votait
sa condamnation à mort.

Ce sera un véritable suicide.
Poussera-t-elle le dévouement hystérique
jusqu'à là?

D'après la France, les courtiers parlemen-
taires de M. Gambetta font de la propagande
avec l'argument suivant:

« Si vous votez le scrutin de liste, ou
votre mandat durera quatre ans, ou vous
serez candidat de M. Gambetta en cas d'élec-
tions nouvelles; si vous votez contre, M.
Gambetta est assez fort pour provoquer une
réaction en sa faveur dans le pays, et la
prochaine campagne électorale se faite con-
tre vous. »

Le Français annonce que le général Cam-
penon et M. Gambetta ne sont pas d'ac-
cord sur le système qui remplacerait le
volontariat d'un an. Le général voudrait
un examen de fin d'année. M. Gambetta
préfère le tirage au sort pour décider quels
sont ceux qui resteront au service.

On vient de distribuer à la Chambre le
texte d'une proposition de loi présentée
par un groupe de députés, tendant à l'abro-

gation des lois conférant aux fabriques des
églises et aux consistoires le monopole des
inhumations.

L'Indépendant croit pouvoir affirmer qu'il
n'y aura pas de nouvel emprunt de rente
amortissable avant 1883.

D'après les derniers renseignements, les
populations d'Alsace-Lorraine émigrent en
grand nombre vers notre colonie algérienne.

On lit dans la France:

« Les grandes Compagnies ont reçu une
note émanée du ministère des travaux pu-
bliques, à laquelle elles sont invitées à répon-
dre dans un délai de quinze jours. »

« Cette note demande leur acquiescement
aux propositions suivantes: »

1° Réduction de 50 0/0 sur les tarifs
actuels de transports des voyageurs;

2° Réduction de 20 0/0 sur les tarifs
de transports des marchandises;

3° Obligation d'opérer tous transports
de marchandises par le parcours le plus
abrégé, quels que soient les rails sur les-
quels il y ait à passer.

« De son côté, l'Etat ferait abandon des
impôts qu'il prélève actuellement sur la cir-
culation des chemins de fer. »

LABORDÈRE ET BOURBAKI.

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal
de Marseille les justes réflexions qui suivent
sur les deux candidats aux élections sénato-
riales, dont le premier — commandant fan-
tassiste — a été élu par la racaille, et le se-
cond — véritable et vaillant général — a
échoué devant un trio de nullités républi-
caines:

« Ces deux noms, dit le Journal de Mar-
seille, donnent aux élections sénatoriales
de dimanche leur véritable signification.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

IX

LE CONSEIL MUNICIPAL.

(Suite.)

— Et encore! poursuivait Sorentel, faudra don-
ner d'une main la contribution volontaire et de
l'autre bien des petits sous!

— Pardon! mon cher Sorentel, dit vivement le
comte. Je m'aperçois que vous n'assistiez pas à la
dernière séance. Dès que notre institution fonc-
tionnera régulièrement, ce que vous dites serait un
abus déplorable. Il faudra se raidir et renvoyer à
la mairie tous les mendiants de notre commune.
Seulement, on pourra s'assurer que la distribution
des secours ait été faite et bien faite.

— Tous les lundis, et à domicile! fit le maître
meunier, voilà qui est réglé.

— Eh bien! s'écria le cultivateur, puisque c'est
de même, je double ma cotisation; et après, si quel-
qu'un se plaint, j'irai voir moi-même. Ça me dé-
rangera, tant pis! ce sera par charité!

— Parfaitement! je vois que vous êtes pénétré
de l'esprit du projet, dit le comte qui, en sa dou-
ble qualité de maire et d'auteur de la proposition,
s'était fait un devoir d'aller partout en personne,
au risque d'affronter des critiques désagréables,
d'essuyer des refus ou encore de s'entendre dire
niaisement:

— Faites tout seul, vous êtes bien assez riche.

Il eut le pénible courage de relancer les men-
diants en leurs bouges et d'y recevoir les plus
amers reproches:

— Jamais vous ne nous rendrez ce que vous nous
faites perdre.

— Vous voulez que nous mourions de faim pour
être débarrassés de nous!

— Vous venez nous priver de nos enfants et nous
emprisonner dans nos pauvres cabanes.

La plupart de ces demeures étaient sordides et
malsaines. Il entra dans le projet d'abattre les
unes et de mettre en pension chez des cultivateurs
les mendiants isolés ou infirmes, tandis qu'au con-
traire on avisait à la réparation, à l'assainisse-
ment et à l'entretien des baraques abritant des
familles entières.

Il fallait parlementer pour les moindres détails,
user d'une douceur extrême, persuader, tâche
d'une difficulté décourageante. Aussi, M. le maire
avait-il le soin de se faire accompagner par d'autres
membres du conseil pour ses visites aux mendiants

que, d'ordinaire, on n'apaisait que par des sacrifi-
ces immédiats, très-onéreux au début.

Il y eut des hommes qui, vivant de mendicité
depuis leur naissance, s'emportèrent en invectives
brutales.

Par réciprocité, l'on recueillit les plus touchan-
tes bénédictions de la part des gens qui n'avaient
pas toujours été à l'aumône, tels que les Martin de
la Rive, les Sabot, les Griffet, les Jeannard, et de la
part surtout des veuves mères de famille.

Ces malheureuses, en apprenant qu'elles ne se-
raient plus exposées, elles et les leurs, à toutes les
intempéries pour quêter des secours incertains,
acceptaient avec des transports de reconnaissance
l'espoir que leurs enfants ne mendieraient plus
comme elles.

Semblables épisodes reconfortaient les membres
du conseil municipal. Ils les consolait des résis-
tances obstinées, des rebuffades, des mauvais
voulours des avarés, des défiances, passablement
humiliantes, de beaucoup de paysans, des objec-
tions cauteleuses de ceux-ci, des arguties, des
chicanes de ceux-là.

Il fallait discuter patiemment avec des têtus, avec
des bavards, avec de beaux esprits de village.

On échouait devant des faux-loyants absurdes.
L'égoïsme, la mauvaise foi, la sottise humaine,
la calomnie même s'en mêlèrent.

Certains gros bonnets protestèrent au nom de la

liberté:

— J'entends faire mes bonnes œuvres comme
bon me semble, sans que personne intervienne!

A quoi il fut tout simplement répondu que la
contribution demandée étant facultative, la liberté
n'était aucunement atteinte. Mais les récalcitrants
répliquèrent qu'il y avait pression morale, parce
qu'en refusant la cotisation l'on se donnerait une
réputation de dureté.

— Si je souscris pour trois francs par mois, dit
une certaine cabaretière, c'est que je ne me soucie
pas de faire la paire avec la veuve Vaurant la ri-
charde.

La mère Salomon, chez qui buvaient les pires
vauriens, fut, en revanche, très-libérale et ne mur-
mura nullement.

Certains esprits étroits, sans suspecter les bon-
nes intentions du nouveau maire, dirent que la
charité n'était pas affaire d'administration.

Le conseil municipal, d'après eux, empiétait sur
les attributions du clergé, en détournant de fait
une partie des aumônes réparties précédemment
par le curé et par son vicaire.

Ici, fort heureusement, il n'y eut pas de conflit.
Le curé intervint, au contraire, avec un zèle apos-
tolique des plus efficaces.

— M. le maire, dit-il, m'avait exposé ses plans
charitables avant d'en parler à personne dans la
commune.

» L'armée était représentée par un commandant qui serait tout à fait inconnu si un refus d'obéissance ne l'avait tout à coup rendu célèbre, et par un général dont la France peut parler fièrement comme d'une de ses gloires.

» Tous les deux étaient candidats au Sénat. Si, avant que le résultat fût connu, on avait demandé à un étranger : lequel des deux serait sénateur ? l'étranger eût certainement répondu : le général Bourbaki.

» Les électeurs ont éliminé Bourbaki et choisi Labordère.

» A Bourbaki, à ce héros de nos grandes guerres, à l'un de ces rares généraux qui eurent, en 1870, l'heureuse fortune d'infliger un échec à l'ennemi, les électeurs sénatoriaux de la Sarthe ont préféré ces trois illustrations civiles : M. Cordelet, M. Le Monnier, M. Rubillard !

» La République n'en a jamais d'autres. Avec elle, on est sûr de voir l'indiscipline triomphante et les glorieux services dédaignés.

» Nous venons de descendre d'un degré de plus. Maintenant la carrière est ouverte à nos officiers ; si les épaulettes à gros grains se font trop attendre, il y a la politique ; un refus retentissant d'obéir, et l'on est député ou sénateur.

» On dirait que la Commune a senti passer sur son front le souffle insurrectionnel de 1871. Elle a tressailli, elle s'est mise en mouvement, et la police aussi. Des arrestations ont été opérées. Louise Michel est au comble de ses vœux ; elle est arrêtée. Si les femmes étaient éligibles, au prochain scrutin, Louise Michel serait sénatrice, elle irait siéger à côté du major Labordère.

Nous trouvons le passage suivant dans la revue de l'année 1884 de l'*Univers illustré* :

« L'année finit sur l'aventure lamentable de la candidature sénatoriale du major Labordère. Ce soldat politique et illettré a publié un manifeste qui contient cette phrase abracadabrante :

« Je ne vous promets pas un mandataire digne de voir son nom uni à ceux de Victor Hugo et de Barodet. »

» Soyez donc Victor Hugo, pour être mis, après un demi-siècle de gloire, sur la même ligne que M. Barodet ! »

Un signe des temps. — Depuis la prise de possession de son poste par M. l'amiral Peyron, récemment nommé préfet du 2^e arrondissement maritime et par son ordre, la musique militaire ne joue plus et ne jouera plus le dimanche à l'église des pupilles de la marine de Brest.

De plus, le cortège officiel qui se rendait en grande pompe à cette messe est supprimé.

A QUI LA CROIX ?

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Les décorations du jour de l'an sont

destinées à faire rire toute la France. Nous avons parlé des indignités dont on se serait aperçu trop tard. Il y a mieux aujourd'hui.

» Parmi les nouveaux titulaires de la Légion d'honneur, il en est un qu'il sera extrêmement difficile de ne pas rayer des registres de l'Ordre. C'est M. Gollier, adjoint en 1874, qui s'est bien conduit pendant l'épidémie cholérique de 1854, et qui s'est également distingué dans les services des ambulances en 1870-1871.

» La raison, je me hâte de le dire, est sans doute profondément regrettable, mais elle n'a rien de flétrissant : M. Gollier est mort.

» Il est vrai que ce Gollier-ci se prénomme Frédéric et que le Gollier mentionné à l'*Officiel* se prénomme Ernest. Seulement, on a attribué à Ernest les qualités de Frédéric, d'où il suit que le malheureux Ernest, n'ayant aucun titre à la distinction qui l'a frappé, sera forcément dépossédé de son ruban rouge.

» Si, du moins, on n'avait commis que cette erreur ! Elle est comique assurément. Combien y en a-t-il de révoltantes ! »

LE SCANDALE DE BORDEAUX.

Nous savions bien déjà que le crime d'avoir vécu en communauté constituée aux yeux de l'Etat une tache ineffaçable, alors même que la vie commune a cessé par le fait d'une dispersion violente. Avoir été Jésuite, c'est un fait qui motive, aux yeux de certains tribunaux universitaires et administratifs, une indignité permanente, laquelle survit à la dispersion même des Jésuites.

Mais voici plus fort. La mise hors la loi ne s'applique plus seulement aux êtres vivants : l'interdit s'étend aux objets inanimés qui ont été « souillés » par un usage religieux ! Voici un monument qui a été chapelle de Jésuites, qui ne l'est plus, qui a changé de propriétaire, et sur lequel cependant la République entend exercer à perpétuité son tyrannique arbitraire, traitant les pierres du temple comme elle a traité ses ministres, et poursuivant d'une haine malade un immeuble qui passe de main en main sans qu'elle puisse en oublier jamais la religieuse origine.

Cette fantaisie, cet oubli du droit public, cet outrage fait à tous les citoyens et qui menace dans son libre exercice la propriété de tous, conduira-t-il ses auteurs sur les bancs de la cour d'assises, ou recevront-ils au contraire les témoignages de la satisfaction officielle ? L'avenir nous l'apprendra ; mais que tarde ou que fléchisse la vindicte des lois, l'indignation publique flétrira dès aujourd'hui l'acte coupable qui vient de produire à Bordeaux une si profonde émotion.

La maison qui a servi de résidence aux Pères Jésuites de cette ville, et dont les a chassés la détestée Marianne, a été vendue à M. Bayle, avocat. M. et M^{me} Bayle avaient convoqué par invitations personnelles un certain nombre de personnes pour le 14 jan-

vier à deux heures. Chez eux, leurs hôtes devaient trouver une vente de charité, au profit des orphelins assistés par les Dames de la Compassion.

Le préfet de la République a cru devoir s'opposer brutalement à cette fête privée. A dix heures, les pâtisseries et divers fournisseurs qui se présentaient au n° 48 de la rue Margaux, apportant les objets commandés pour la réunion, ont été témoins d'une scène inattendue.

Trois commissaires et un inspecteur de police, MM. Chauvin, Caubel, Lafabrigue et Caubin, sonnaient à la porte : le concierge paraît ; le commissaire central lui fait connaître que le préfet de la Gironde s'oppose à ce que M. et M^{me} Bayle reçoivent leurs invités ; il somme cet employé de lui remettre la clé de la maison.

M. et M^{me} Bayle ne se trouvaient pas à l'intérieur : leur concierge, dont le bon sens et la fermeté seront jugés avec une faveur méritée, répond, en leur nom, qu'ils sont propriétaires indiscutés de l'immeuble, qu'ils en jouissent à leur guise, que lui, leur représentant, refuse de livrer les clés, dont il est dépositaire, qu'il refuse également de quitter un immeuble dont il est le gardien responsable.

Le commissaire central insiste : le concierge tient bon. Le commissaire ordonne à ses agents d'appliquer les scellés sur la porte, enfermant ainsi le concierge.

A ce moment, le domestique de la maison, nommé Müller, se présente pour entrer : les agents le saisissent, les dépêches officieuses ajoutent que Müller aurait menacé ses agresseurs d'un revolver ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été arrêté.

Cependant, la rumeur publique avait instruit les propriétaires de ce monstrueux attentat contre leur propriété, contre la jouissance normale de leur droit ; à dix heures et demie, M^{me} Bayle, accompagnée de son frère, M. Princeteau, arrive à sa porte ; elle brise les scellés indûment appliqués par la police, et veut entrer chez elle. Le commissaire du quartier, M. Lafabrigue, la conduit au commissariat où la rejoint son mari : on dresse procès-verbal, puis la police place de nouveaux scellés.

A deux heures, les invités arrivent en grand nombre ; ils trouvent les agents gardant les scellés ; l'agitation se répand ; les curieux se joignent aux hôtes de M^{me} Bayle, consignés devant sa porte.

Le mécontentement s'est manifesté dans la ville, si universel, si aigu contre l'acte du préfet, si audacieusement attentatoire aux droits individuels les plus sacrés, que M. Doniol a dû donner dans la soirée l'ordre de lever les scellés.

Le journal républicain la *Gironde* tente d'excuser la conduite de son préfet. Celui-ci aurait commis cet abus de pouvoir parce que M. et M^{me} Bayle n'auraient pas exécuté les conditions de la vente à eux faite.

« Il était, en effet, stipulé, dit-il, que les nouveaux propriétaires n'entreraient en jouissance qu'à la condition d'affecter aux bâtiments une destination tout autre que celle qui était primitivement la leur. »

C'est là une misérable querelle ; les nouveaux propriétaires ont exécuté cette clause : l'immeuble a réellement et sincèrement changé de destination. Dans les chambres n'habite plus un seul religieux, dans la chapelle ne se célèbre plus aucun Office ; c'est même dans cette partie de l'immeuble que devait avoir lieu la fête d'hier.

Ainsi, même si l'on admettait que le préfet de la Gironde ait qualité pour faire exécuter *manu militari* les conditions du contrat privé par lequel M. et M^{me} Bayle sont devenus propriétaires (ce qui ne peut pas être), rien ne légitimerait encore, en l'espèce, l'entrave illégale apportée à leur paisible jouissance de propriétaires.

Il y a là pur arbitraire ;

Il y a là fait punissable.

L'opinion demande justice.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 janvier.

Il y a longtemps que nous n'avons eu à enregistrer une aussi grande fermeté de nos fonds publics.

Le 3 0/0 gagne 45 cent. et le 5 0/0 également. On est à 84.45 sur le premier, et à 115 sur le second.

Les transactions sont assez suivies sur le Crédit Foncier à 1,720. Chacun sait que c'est une des meilleures valeurs de la place.

La Banque Romaine est très-demandée à 745, ces cours sont favorables pour entrer dans cette bonne valeur.

Le comptant recherche de préférence l'action de la Société Française Financière à 1,035, en avance de 5 fr. sur hier.

Bonne tenue du Crédit Lyonnais aux environs de 860. Ce titre est un placement de premier ordre.

Il faut signaler aux petits capitaux l'emploi avantageux qu'ils peuvent faire en obligations de l'Hypothèque Foncière ; ils auront là des titres offrant toute sécurité.

Les achats déjà nombreux vont redoubler sur l'action de la Société Nouvelle à 830. Les disponibilités se portent sur cette valeur.

On tient les Magasins de France et d'Algérie à 645.

Toujours grande fermeté sur la Banque Nationale du Mexique à 710.

Le Rio-Tinto se soutient bien à 795 ; les actions de la Compagnie des Minerais de Rio-Tinto cotent 780.

En mettant en portefeuille dès maintenant les actions d'Alais au Rhône, on est certain de réaliser 200 à 300 fr. par action.

A 525, on recherche l'action de la Société Générale de Fournitures Militaires.

La Grande Compagnie d'Assurances se tient ferme à 700.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Théâtre de Saumur.

Le public de notre ville est convié pour la seconde fois — à sept mois d'intervalle — à assister à une représentation extraordinaire du *Monde où l'on s'ennuie*, l'étrange comédie de M. Pailleron, toujours en grande vogue à Paris, et qui obtient partout en province — et même à l'étranger — un succès qui ne se dément pas.

M. Emile Marck, que nous avons plusieurs fois applaudi comme acteur, et qui a laissé à Saumur et à Angers de si bons souvenirs comme directeur, a voulu nous visiter de nouveau et se montrera dans le

Lorsque j'avais cinq ou six ans, mon père vendit tous les biens de notre famille, et, à ma majorité, je n'ai été mis en jouissance que de ce qui me revenait du chef de ma mère. Le château et les terres de Sardagne s'étaient fondus je ne sais comment.

— C'est inconcevable ! dit Gordien.

— Quand je dis que je n'ai rien reçu du chef paternel, j'exagère ; mais ce fut insignifiant, car, d'après les actes de vente que j'ai vus à Vignebois, mon père, entre l'époque de ma naissance et celle de sa mort, a dû réaliser plus de six cent mille francs, je suppose qu'il fit des spéculations malheureuses.

— Et tu n'en as point retrouvé la trace ?

— Jamais, pas la moindre.

— Si les hommes d'affaires t'avaient fait tort ?

— Impossible, mon oncle de Vervaines, qui était mon tuteur, a examiné les choses de trop près.

— Il est fort riche, n'est-ce pas, ton cher oncle ?

— A millions ! Et il capitalise. Chaque année, il arrondit ses domaines. Par parenthèse, chose qui me charme, il vient d'acquérir Sardagne et ses dépendances. Tiens ! lis cette lettre.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

L'approbation motivée du sage ecclésiastique dissipa les scrupules étranges des uns, triompha des répugnances des autres et influença dans le meilleur sens les plus charitables d'entre les fidèles.

Ce digne prêtre, qui n'assista point, à cause des vépres, au dîner du conseil municipal, était de fondation l'un des familiers du château.

Esprit juste, cœur chrétien, disciple fervent de saint Paul, il aimait le bien avec une ardeur que l'âge n'avait pas refroidie. A partir du jour où Bernard fut blessé, le vénérable prêtre, par affectueuse sympathie, multiplia ses visites.

Il s'entendait fort bien avec le docteur Delcambre, encore que le savant philanthrope citât tour à tour, à propos de charité, le Koran aussi bien que l'Évangile, les philosophes païens ou modernes, et les pasteurs protestants aussi volontiers que les pères de l'Église.

— Tout ce qui est bon est bon ; que l'eau soit limpide et salubre, peu importe la source ; saint Paul a tout dit en fait d'œuvres de bien.

Jacques Bernard, à ces mots, sourit avec une expression de finesse qui allait motiver une question du comte de Hêtre. Mais un domestique entra pour lui remettre son courrier.

— Vous permettez, messieurs, fit-il en décachant une lettre où Gordien lui disait avec candeur que l'attente de la liquidation retarderait, jusqu'aux

premiers jours du mois suivant, son retour et celui de Manuel.

— Eh bien ! demanda le docteur, ces messieurs nous arrivent-ils bientôt ?

— Oui et non, répondit le comte visiblement contrarié. Jouer à la bourse ! pensait-il. Ce Manuel, décidément, n'a pas l'ombre du sens commun !

Le docteur ne devina pas tout à fait, mais peu s'en faut.

X

LE TRAIT DE PARTER.

— Club, gourdin, massue, assommeir, dit le docteur Delcambre ; oh ! les Anglais ont enrichi notre vocabulaire d'un bien joli mot et de bien vilaines choses, car il y a club et club, mon cher comte, tous deux également dangereux.

— Où voulez-vous en venir, je vous prie ?

— A la deuxième signification de ce mot irritant, société, coterie, cabale, etc... aux clubs démagogiques où l'on professe la paresse et l'envie jusqu'à l'heure où elles engendrent l'émeute ; aux clubs élégants, où l'on pratique l'oisiveté, où l'on donne l'exemple de l'égoïsme, parfait moyen de justifier les déclarations des autres clubs.

Manuel et Gordien étaient comme de raison membres d'un club où l'on s'occupait un peu d'équitation et beaucoup de coulisses. L'on y jouait fort gros jeu, à telles enseignes que le vicomte

d'Ernot y avait déjà perdu cinq cent mille francs.

Précisément à l'époque où se raffermissait la convalescence de Jacques Bernard, au retour des courses de la Marche, où il avait parié et perdu quarante mille autres francs, il en perdit au lansquenet soixante mille sur parole.

En conséquence, d'un pas léger, il se rendit chez son cousin Manuel, qu'il prit au saut du lit :

— Déveines incroyables, mon cher ! lui dit-il. Tu as toujours des valeurs disponibles, prête-moi soixante mille francs qui me manquent aujourd'hui ; je te les rendrai à la fin du mois prochain.

Manuel de Sardagne, qui avait eu le malheur d'emprunter quelquefois à son cousin des sommes très-rondes, donna les soixante mille francs en valeurs au porteur qui acquittèrent la dette du jeu.

Le vicomte venait de sortir, quand l'ami de Gordien fut avisé par son agent de change qu'il devait une différence de cent mille francs.

— Diable ! s'écria-t-il ; mais par le temps qui court la hausse ne peut se maintenir, c'est évident.

Il s'exécuta sans sourcilier ; puis, pour se rattraper, il donna des ordres téméraires, et risqua sur l'éventualité de la baisse presque tout ce qu'il possédait.

Gordien, mis au courant, s'étonna de son peu de fortune.

— Je n'y ai jamais rien compris, dit Manuel.

rôle qu'il a joué sur notre scène le 25 juin dernier, celui du conférencier Bellac. Cette fois encore, nous retrouvons dans la troupe voyageuse M^{me} Devoyod, de la Comédie-Française, dont la diction savante, la bonhomie si naturelle et l'excellente tenue sous le bonnet de la douairière de Réville ont été tant remarqués à sa dernière apparition parmi nous; puis M^{me} de Sévery, l'imposante maîtresse de l'ennuyeux salon, que le public saumurois a déjà applaudie. Enfin, les autres rôles, ceux de Suzanne, du sous-préfet, de la sous-préfecte, de l'Andouille aux lunettes, etc., seront remplis par des artistes de l'Odéon et du Gymnase dont le talent ne le cède en rien à leurs prédécesseurs.

Voilà une représentation qui devrait certainement attirer la foule. Le *Monde où l'on s'ennuie* se joue à Paris depuis le mois d'avril dernier, et cette comédie victorieuse remplit encore aujourd'hui, trois fois par semaine, la salle de la rue Richelieu.

Depuis le commencement de son voyage, la troupe de M. Marck a joué le *Monde où l'on s'ennuie*, avec le plus grand succès, dans les principales villes de France et à l'étranger. La représentation de lundi prochain à Saumur sera la 164^e de la tournée.

M^{me} Boulestreau, institutrice laïque à Verrie, vient d'envoyer sa démission à M. le préfet de Maine-et-Loire.

Villebriant. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un pailler d'une longueur de 12 mètres sur 8 de largeur, appartenant au sieur L. Rozière, fermier aux Sentiers, commune de Villebriant, a été entièrement consumé par un incendie. Perte 400 fr., couverte par l'assurance.

BOURQUEIL.

Le dernier marché de Bourgueil a été marqué par un triste événement.

Le nommé Juteau, cantonnier, était occupé à marquer les bestiaux qui venaient d'être vendus, lorsque tout à coup il est tombé à la renverse. Le sang lui sortait en abondance par le nez et les oreilles. Lorsqu'on a voulu lui donner des soins, on a reconnu qu'il était mort. Il avait succombé par suite d'une apoplexie foudroyante.

BAUGÉ.

On n'a certainement pas oublié l'audacieuse évasion de Martin, ce malfaiteur détenu à la maison de Baugé, et les circonstances mouvementées qui ont accompagné cette évasion. Le fameux boucher de La Flèche a comparu pour ces faits devant le tribunal de Baugé, qui l'a condamné à trois nouvelles années d'emprisonnement.

Nous apprenons, en outre, que l'état du gardien chef s'est sensiblement amélioré.

ANGERS.

On lit dans le *Patriote*:

« Voici une grande famille qui vient de s'éteindre d'une façon fort tragique.

» M. Toupelin de la Doulière, âgé de 24 ans, était ouvrier tonnelier à Angers, et habitait route de Paris, chez son patron, M. Bourné, tonnelier.

» Ce dernier n'ayant pas vu, jeudi matin, son ouvrier descendre de sa chambre, monta pour voir s'il y était.

» Il le trouva étendu, sans vie, sur son lit; à côté de lui étaient renversées une coquille et des braises éteintes.

» Dans la chambre du suicidé on a trouvé des papiers établissant la longue généalogie de la famille dont M. Toupelin de la Doulière était le dernier rejeton.

» Quelles sont les causes de ce suicide? »

NANTES.

Le *Progrès de Nantes* dit, d'après l'*Union bretonne*, que l'on s'entretient beaucoup à Nantes de la mésaventure d'un des plus récents élus du suffrage universel qui appartient au parti le plus radical, et qu'on a dû rapporter chez lui, après l'avoir rencontré, dans un état de complète insensibilité alcoolique, sous un porche où il était tombé sans mouvement.

C'est un accident qui se produit quelquefois dans le même monde à Angers, ajoute le *Patriote de l'Ouest*.

LE MANS.

Un accident des plus regrettables, dit l'*Avenir*, est arrivé mardi soir à un des artistes les plus aimés de notre scène.

Au 11^e ou 12^e tableau, M. Silvy, le divertissant reporter Blount, a reçu d'un figurant maladroît un coup de feu qui lui a brûlé la figure.

Retré immédiatement dans la coulisse, il a reçu les premiers soins de M. Goutard, médecin de service.

Il a abandonné le rôle, heureusement à peu près insignifiant à partir de ce moment. La blessure ne présente pas de gravité.

Nos informations au sujet de la grande Liquidation de Toiles dont nous avons donné la nouvelle dans notre numéro du 8, étaient exactes.

C'est la *Ville de Paris*, place Saint-Pierre, qui est chargée de cette Liquidation.

Sommaire du n^o 42 de la *Lanterne d'Arlequin*: Payez-vous les uns les autres; à bas les pattes! le dernier assassin de M^{re} l'Archevêque; au charnier! Pluie de décorations le 1^{er} janvier; ce qui se passe; Rochefort et Challemel-Lacour; assassinat d'un prêtre; choses et autres; histoire d'une assiette; la basse-cour de César.

Abonnements: Un an, 8 fr.; 4 fr. pour six mois. 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux à Tours, 13, rue Richelieu.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézès, libraire.

CHRONIQUE MUSICALE.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.

C'est ce soir samedi qu'a lieu à Angers la première représentation des *Contes d'Hoffmann*, opéra-comique en 4 actes, paroles de Jules Barbier, musique de Jacques Offenbach.

L'œuvre postume du célèbre maestro, l'immense succès de l'Opéra-Comique, triomphe de la direction de M. Carvalho, est montée avec le plus grand soin par M. Roubaud. Costumes nouveaux de la maison Millet, décors neufs, dont l'un d'eux, celui du premier acte, représentant l'intérieur d'une taverne allemande, est peint par un décorateur en renom, voilà, en dehors de la valeur de l'œuvre, plus qu'il n'en faut, après la *Mascotte*, dont la 6^e avait lieu avant-hier, pour fournir un nombre respectable de représentations fructueuses.

L'Association artistique d'Angers A TOURS.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Association artistique d'Angers doit aller donner un Concert populaire à Tours le lundi 23 janvier. Un amateur éclairé de cette ville n'a pas craint de faire seul ce que le Conseil municipal n'avait pas osé voter et a couvert les déboursés de l'Association artistique d'Angers pour faire connaître à ses compatriotes les œuvres des maîtres, convenablement exécutées par un orchestre dont la réputation n'est plus à faire.

Outre son orchestre au grand complet, dirigé par M. Gustave Lelong, l'Association artistique fera entendre à Tours la belle voix de M. Auguez, le remarquable baryton qui a tenu sa place à l'Opéra, à côté de M. Faure.

Le programme comprendra une partie classique où figureront les noms de Beethoven, Weber, Mendelssohn, etc., et une partie moderne réservée aux jeunes maîtres de notre brillante école française: Massenet, Saint-Saëns, Léo Delibes, etc., etc.

Hier soir, à l'Opéra, M^{lle} Gabrielle Krauss a chanté pour la première fois le rôle de Marguerite, de *Faust*.

A l'Opéra-Comique, on répète en ce moment les *Noces de Figaro*, avec MM. Taskin (le comte), Fugère (Figaro), M^{me} Miolan-Carvalho (la comtesse) et Isaac (Suzanne). Le rôle de Chérubin est répété à la fois par M^{me} Bilbaut-Vauchelet et par M^{me} Van Zandt.

Quant au personnage de Marceline, M. Carvalho voudrait le confier à M^{me} Ducasse, qui refuse, paraît-il.

Une partie des élèves femmes du Conser-

vatoire est engagée à l'Opéra pour chanter un chœur de pages dans *Françoise de Rimini*.

On prête à M. Emile Perrin l'intention de reprendre l'*Ulysse*, de Ponsard, avec les chœurs de M. Ch. Gounod.

Faits divers.

Chaque année on s'élève contre l'habitude d'envoyer, pour le jour de l'An, des cartes de visite à ses amis et connaissances, et, chaque année, le nombre des envois augmente.

Il paraît que, cette fois, il en a été compté, à la recette principale de la Seine, jusqu'au 7 janvier inclusivement, 7,580,575, soit une augmentation, en faveur de 1882, de 625,970!

UN COLIS VIVANT. — Le *Courrier de la Dordogne* raconte que, il y a une quinzaine de jours, un paysan se présentait à une des stations de la ligne de Bergerac à Libourne. Il portait sur son dos un sac qui paraissait fort lourd.

Comme il manquait encore quelque temps pour le départ du train, le paysan déposa le sac dans la salle, se coucha à côté et s'endormit.

Un homme d'équipe prit le sac, le jeta sur la balance des bagages; un cri perçant retentit, et un garçon de huit ans environ sortit du sac en se tenant les reins.

Le paysan avait voulu faire passer son fils comme bagages en le plaçant sous la banquette du wagon.

Nouvelles à la main.

X... maître-clerc chez un notaire, n'ambitionne rien tant que d'arriver à être tabellion lui-même.

Son patron l'invite à dîner.

Après le repas, la notaire se met au piano.

— Que voulez-vous que je vous joue? demanda-t-elle à l'invité. Une étude de Mozart ou de Beethoven? Laquelle préférez-vous?

— Oh! madame, j'aimerais mieux celle du patron.

En cour d'assises: Le président. — Il est établi que, non content de voler ce pauvre diable, vous avez de vos mains tenté de l'étrangler.

L'accusé. — Je ne lui voulais pas de mal, mon président; c'était seulement pour étouffer l'affaire.

Un créancier aborde sur le boulevard un débiteur qui feint d'abord de ne pas le reconnaître, puis qui s'écrie bientôt:

— Oh! mille pardons, je ne vous reconnaissais pas.

— Quelle plaisanterie, répliqua l'autre, il y a quatre ans que vous remettez!

Françoise est arrivée dernièrement de la campagne, comme bonne dans un ménage parisien.

Les mœurs de ses bourgeois la plonge dans une série d'étonnements.

Elle disait hier:

— Allons, bon!... Un bain, maintenant; mais qu'est-ce qu'ils feront donc quand ils seront malades?

C'était à un buffet de station en Alsace. Deux officiers étaient à une table, un prêtre à une autre.

Leur repas fini, un des officiers vient à l'abbé:

— Monsieur, lui dit-il, je vois que vous êtes un prêtre français.

— Et pourquoi, s'il vous plaît?

— Parce que vous mangez beaucoup de pain.

— Monsieur, je pense aussi que vous êtes Allemand.

— Et pourquoi, s'il vous plaît?

— Parce que vous mangez beaucoup de tout.

Une coquille dans les annonces d'un de nos confrères:

A vendre, un beau corps de femme, avec ses dépendances.

Femme pour ferme, c'est raide!

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 16 janvier 1882.

164^e représentation de la Tournée artistique du *Monde où l'on s'ennuie*.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

Le Monde où l'on s'ennuie

Pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron, Représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le 25 avril 1881.

M^{me} DEVOYOD, de la Comédie-Française, remplira le rôle de la duchesse de Réville; M. MARCK, celui de Bellac.

Le spectacle commencera par:

Pendant le Bal, comédie en 1 acte, de M. Edouard Pailleron (représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le 29 mars 1881).

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé ainsi que la Pâte se vendent dans les pharmacies.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORRARI, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, eu prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N^o 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLER, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	84	20	10	Comptoir d'escompte	1050			C. gén. Transatlantique	567	50	
3 % amortissable nouveau.	84	40		Crédit de France	875		5	Canal de Suez	2800		107 50
4 1/2 %	114	7	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1700		35	Société autrichienne	675		3 75
5 %	114	90	40	Obligations foncières 1877.	343		3	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	502		50	Obligations communales 1879.	434		1	Est	371	50	
Obligations du Trésor nouvelles	505		50	Obligat. foncières 1879 3 %.	425		2	Midi	371		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	137	50		Soc. de Crédit Ind. et comm.	700		50	Nord	384		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510		50	Crédit mobilier	690		25	Orléans	374		
— 1865, 4 %	516		6 50	Est	765		5	Ouest	371	25	
— 1869, 3 %	401		4	Paris-Lyon-Méditerranée.	1720		50	Paris-Lyon-Méditerranée.	372	25	
— 1874, 3 %	391		1	Midi	1290		27	Paris (Grande-Ceinture).	375		
— 1876, 4 %	510			Nord	2225		75	Paris-Bourbonnais	372		
— 1876, 4 %	510			Orléans	1317	50	7	Canal de Suez	553		
Banque de France	5750		100	Ouest	830						
				Compagnie parisienne du Gaz.	1800		15				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	express-poste.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Saumur, le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré ;
Sur la poursuite de : 1^o M^{me} Eugénie Herpin, en religion sœur S^{te}-Célestine, religieuse de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, demeurant à Paris ; 2^o dame Marie Normand, épouse assistée et autorisée de M. Augustin Simon, cordonnier, demeurant à Doué, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué à Saumur ;
Il résulte que la demoiselle Louise Anneboux, sans profession, demeurant à Montilliers, actuellement aux Récollets, à Doué, a été interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.
(31) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MAILLET, EUGÈNE.

Les créanciers de la faillite du sieur Maillet, Eugène, commerçant à Doué-la-Fontaine, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se réunir, le vendredi 20 janvier 1882, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon et à défaut de concordat, se voir déclarer en état d'union.

Le greffier,
(32) L. BONNEAU.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
LE CLOS
DU GRAND TERREFORT
Situé commune de Bagneux,
Contenant environ 5 hectares.
S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Foucharde, ou à M^e MÉHOUS, notaire.
(33)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

**A VENDRE
DEUX PETITES MAISONS**

Avec cour et jardin,
Rue de la Croix-Verte.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (34)

Etude de M^e J. CHICOTEAU, notaire à Loudun, successeur de M^e BERNIER.

**A VENDRE
TERRE DE COISSOLLES**

Commune de Chevilly,
Ligne de Paris-Orléans (20 minutes d'Orléans). CHATEAU, — 164 hectares de bois, — 66 hectares de terre en un seul tenant.
Revenu annuel : 9,175 francs.
Prix : 200,000 francs.
S'adresser à M^e Jules CHICOTEAU, notaire à Loudun. (6)

**A CÉDER
FONDS DE PARAPLUIES
ET MERCERIE.**

S'adresser à M^{me} PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o Un fonds de commerce de boulangerie, situé à Saumur, Montée-du-Fort, numéro 7, ensemble le matériel et l'achalandage y attachés ;
2^o La maison dans laquelle ledit fonds de commerce est exploité ;
3^o Une petite propriété, située au Petit-Puy, commune de Saumur ;
4^o Et 55 ares de vigne en deux morceaux, situés au Champ-du-Four et à l'Ebeaupin, même commune.

Le tout appartenant à M^{me} veuve Viau-Terrien et à ses enfants.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

**CINQUANTE-SEPT PARCELLES
DE TERRE ET VIGNE**

Situées dans les communes de Chacé, Dampierre, Saint-Cyr-en-Bourg, Saumur, Souzay et Varrains.
S'adresser à M. DÉZÉ-CHEVALLIER, propriétaire à Chacé, ou audit M^e MÉHOUS. (8)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, au domicile où est décédé M. Cassius, menuisier,

Le dimanche 15 janvier 1882, à midi.

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Il sera vendu :
Batterie de cuisine, vaisselle, meubles meublants, literie, outils de menuisier, bois de différentes essences, débits et en grume, et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu en l'étude du notaire,
Le dimanche 5 février 1882, à midi.

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue d'Orléans, n^o 76.
Sur la mise à prix de 25,000 francs.
Cette maison dépend de la succession de M^{me} ROCHER. (798)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,
Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.
S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 5, rue Beurepaire. (764)

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau, LIBRAIRIE ET PAPETERIE.
S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^o 38. 14. 78. 27. 43. 92. 80. 103.
2^o 2^o 3^o 4^o 5^o 6^o 7^o

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1882.

MAISON

Située rue Saint-Jean, n^o 38 et 40.

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ;
Actuellement occupée par M^{me} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.
S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (769)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés.
S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

A VENDRE

A LOUER

**OU A ARRENTER
UNE MAISON**
Pour entrer en jouissance de suite,
Sise à Distré, propre au commerce, avec boutiques, servitudes, vastes caves.
S'adresser à BAUDAIN, propriétaire, à Distré. (711)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION

A VENDRE

UNE PETITE VOITURE ET PETIT CHEVAL.

S'adresser à M. SARGET ou à M. RAIMBAULT, maréchal. (794)

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure.)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n^o 46, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres

UN JEUNE HOMME, au courant des places de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.